

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	240 803		240 803	238 555	2 248	0.94
Chiffre d'affaires NET	240 803		240 803	238 555	2 248	0.94
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			240 803	238 555	2 248	0.94
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			95 512	82 025	13 487	16.44
Impôts, taxes et versements assimilés			50 601	48 785	1 816	3.72
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			85 962	78 096	7 866	10.07
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			80	59	21	35.43
Total des Charges d'exploitation (II)			232 154	208 965	23 190	11.10
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			8 649	29 590	20 942	70.77
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 365		291		9 073	NS
Total V	9 365		291		9 073	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			7		7	100.00
Total VI			7		7	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	9 365		284		9 081	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	18 014		29 874		11 861	39.70
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	250 168		238 846		11 322	4.74
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	232 154		208 972		23 182	11.09
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	18 014		29 874		11 861	39.70

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 090	1 906	184	881	697	79.11
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	540 701	45 934	494 767	501 108	6 341	1.27
	Constructions	2 184 231	616 151	1 568 080	1 637 483	69 403	4.24
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	58 096	23 425	34 670	41 382	6 712	16.22
	Immobilisations en cours	1 174 623		1 174 623	910 304	264 320	29.04
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	3 959 741	687 416	3 272 325	3 091 158	181 167	5.86
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	190 651	154 975	35 676	31 350	4 326	13.80
	Autres créances	15 701		15 701	25 196	9 495	37.68
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	99 005		99 005	90 216	8 789	9.74
	Disponibilités	212 771		212 771	382 971	170 200	44.44
	Charges constatées d'avance (3)	1 884		1 884	7 480	5 596	74.81
	Total III	520 013	154 975	365 037	537 214	172 177	32.05
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 479 754	842 392	3 637 362	3 628 372	8 990	0.25

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

181 995

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 690 473)	690 473	690 473		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 303 801	1 303 801		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	67 000	67 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	1 419 887	1 390 013	29 874	2.15
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	18 014	29 874	11 861	39.70
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	3 499 175	3 481 161	18 014	0.52
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	55 804	55 804		
	Total III	55 804	55 804		
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	40 052	33 621	6 431	19.13
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 555	32 386	13 831	42.71
	Dettes fiscales et sociales	23 511	24 941	1 430	5.74
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	266	459	193	42.10
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	82 383	91 407	9 024	9.87
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 637 362	3 628 372	8 990	0.25

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

42 331

57 786

KESSAS Frédéric
Diplômé en Maîtrise des Sciences
et
Techniques Comptables et
Financières

**Commissaire aux
Comptes**

Membre de la Compagnie Régionale
d'Aix-en-Provence

143 chemin de Palama
34 L'oliveraie Saint Martin
13013 Marseille
Tel: 04 91 07 23 52 - 06 68 24 1958

5860

Société par actions simplifiée au Capital de 690 473€

Siège social : 58 Bd Fifi Turin

13010 Marseille

RCS MARSEILLE 058 808 486

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 19 JUIN 2024

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 5860 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société 5860 à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

La note de l'annexe intitulée « règles et méthodes comptables » expose les règles et méthodes relatives à l'évaluation des actifs ainsi que les modalités de détermination des dépréciations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application et du caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

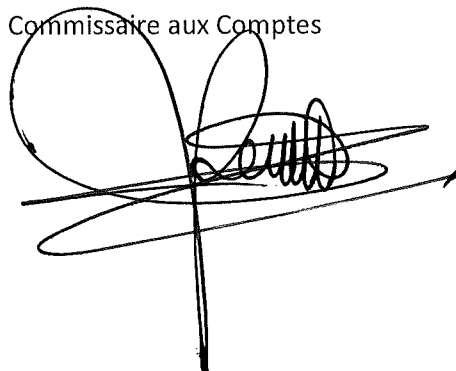
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille
Le 29 mai 2024,

Mr Frédéric KESSAS
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Société 58 60 SAS

58 BD FIFI TURIN

13010 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS

THIERRY DUBUT

320 AV DU PRADO

LE GRAND PAVOIS

13008 MARSEILLE

0491791243

fk

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 090	1 906	184	881	697	79.11
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	540 701	45 934	494 767	501 108	6 341	1.27
	Constructions	2 184 231	616 151	1 568 080	1 637 483	69 403	4.24
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	58 096	23 425	34 670	41 382	6 712	16.22
	Immobilisations en cours	1 174 623		1 174 623	910 304	264 320	29.04
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		3 959 741	687 416	3 272 325	3 091 158	181 167	5.86
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	190 651	154 975	35 676	31 350	4 326	13.80
	Autres créances	15 701		15 701	25 196	9 495	37.68
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	99 005		99 005	90 216	8 789	9.74
	Disponibilités	212 771		212 771	382 971	170 200	44.44
	Charges constatées d'avance (3)	1 884		1 884	7 480	5 596	74.81
	Total III	520 013	154 975	365 037	537 214	172 177	32.05
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		4 479 754	842 392	3 637 362	3 628 372	8 990	0.25

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

fil

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 690 473)	690 473		690 473			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 303 801		1 303 801			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	67 000		67 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	1 419 887		1 390 013		29 874	2.15
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	18 014		29 874		11 861	39.70
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	3 499 175		3 481 161		18 014	0.52
	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	55 804		55 804			
	Total III	55 804		55 804			
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	40 052		33 621		6 431	19.13
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 555		32 386		13 831	42.71
	Dettes fiscales et sociales	23 511		24 941		1 430	5.74
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	266		459		193	42.10
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	82 383		91 407		9 024	9.87
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		3 637 362		3 628 372		8 990	0.25

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

42 331

57 786

FK

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	240 803		240 803	238 555		2 248	0.94
Chiffre d'affaires NET	240 803		240 803	238 555		2 248	0.94
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			240 803	238 555		2 248	0.94
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			95 512	82 025		13 487	16.44
Impôts, taxes et versements assimilés			50 601	48 785		1 816	3.72
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			85 962	78 096		7 866	10.07
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			80	59		21	35.43
Total des Charges d'exploitation (II)			232 154	208 965		23 190	11.10
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			8 649	29 590		20 942	70.77
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

FK

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 365	291	9 073	NS
Total V	9 365	291	9 073	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		7	7	100.00
Total VI		7	7	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	9 365	284	9 081	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	18 014	29 874	11 861	39.70
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	250 168	238 846	11 322	4.74
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	232 154	208 972	23 182	11.09
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	18 014	29 874	11 861	39.70

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

THIERRY DUBUT

58 BD FIFI TURIN

13010 MARSEILLE

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

THIERRY DUBUT

320 AV DU PRADO

LE GRAND PAVOIS

13008 MARSEILLE

0491791243

FIC

ANNEXE**SOMMAIRE**

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Evaluation des amortissements	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Dépréciation des créances	8
Charges à payer	9

NA = Non Applicable NS = Non significative

FK

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 637 362.04 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 240 803.39 Euros et dégageant un bénéfice de 18 013.53 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 090		
TOTAL			
Terrains	540 701		
Constructions sur sol propre	736 490		
Installations générales agencements aménagements des constructions	1 444 933		2 809
Installations générales agencements aménagements divers	44 705		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 391		
Immobilisations corporelles en cours	910 304		264 320
TOTAL	3 690 522		267 129
TOTAL GENERAL	3 692 612		267 129

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 090	2 090
TOTAL				
Terrains			540 701	540 701
Constructions sur sol propre			736 490	736 490
Installations générales agencements aménagements constr.			1 447 742	1 447 742
Installations générales agencements aménagements divers			44 705	44 705
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			13 391	13 391
Immobilisations corporelles en cours			1 174 623	1 174 623
TOTAL			3 957 651	3 957 651
TOTAL GENERAL			3 959 741	3 959 741

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 209	697		1 906
TOTAL				
Terrains	39 593	6 341		45 934
Constructions sur sol propre	397 709	14 731		412 440
Installations générales agencements aménagements constr.	146 230	57 481		203 711
Installations générales agencements aménagements divers	12 488	4 332		16 820
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 226	2 380	0	6 605
TOTAL	600 246	85 265	0	685 510
TOTAL GENERAL	601 455	85 962	0	687 416

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	697				
Terrains	6 341				
Constructions sur sol propre	14 731				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	57 481				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 332				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 380				
TOTAL	85 265				
TOTAL GENERAL	85 962				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Impôts	55 804				55 804
TOTAL	55 804				55 804

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	154 975				154 975
TOTAL	154 975				154 975
TOTAL GENERAL	210 779				210 779

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 320
Total	10 320

Le 13/04/2024
JF REGGIO PRESIDENT

5860
Société par actions simplifiée
au capital de 690 473 euros
Siège social : 58, Boulevard Fifi Turin 13010 MARSEILLE
RCS MARSEILLE B 058 808 486 (1958 B 00848)

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 juin 2024

Le dix neuf juin deux mille vingt-quatre, à 10 heures 30,

Les associés de la Société 5860, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué conformément aux statuts par courriel, lettre remise en main propre ou lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 28 mai 2024.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Frédéric KESSAS, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Madame Sandrine JEAN et Madame Fanny REGGIO, présentes et acceptant, sont appelées comme scrutatrices.

Monsieur Julien REGGIO, assiste à l'assemblée et est désigné comme secrétaire.

Maitre Alexandra VENEDIGER munie d'un mandat spécial représente Madame Catherine BIETTRON elle-même légalement mandataire de Monsieur Georges BIETTRON Actionnaire.

Le président fait part à l'assemblée du souhait de Monsieur Olivier JEAN actionnaire, ne pouvant se déplacer, de pouvoir assister à l'Assemblée par vidéo conférence. Cette possibilité n'est pas prévue aux statuts et nécessite l'accord de tous les actionnaires présents.

Mr Olivier JEAN ayant donné pouvoir à Mme Sandrine JEAN c'est cette dernière qui prendra part aux votes.

Après un tour de table des actionnaires présents ou représentés il est donné accord à l'unanimité et une connexion internet est établie à 10h35.....

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, fait apparaître que les associés présents ou représentés possèdent 7386 actions sur les 7386 actions ayant un droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par les mandataires ;
- les copies des courriers de convocation adressés aux associés
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- l'attestation de dispense de rapport de gestion ;
- les rapports du Commissaire aux comptes.
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le texte des projets de résolutions proposées, le rapport du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

- Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président
- Affectation du résultat
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce; approbation de ces conventions
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président rappelle qu'en cas de démembrement d'actions sont appelés à voter pour l'approbation des comptes (Première résolution) et pour l'affectation du résultat (Deuxième résolution) les actionnaires ayant l'usufruit ainsi que les actionnaires ayant la pleine propriété.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Monsieur Thierry Dubut expert-comptable donne réponses aux questions posées sur les comptes annuels par les actionnaires ou leurs mandataires présents.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion sur les ordres du jour faisant l'objet d'un vote.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 4924 voix pour sur les 7386 actions des associés disposant du droit de vote.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **18 014,00 euros**, au compte « Report à nouveau » pour la somme de **15 966,70 Euros** et au compte « réserves légales » pour la somme de **2 047,30**.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31-12-2022	0 €		0 €
31-12-2021	0 €		0 €
31-12-2020	0 €		0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 4924 voix pour sur les 7386 actions des associés disposant du droit de vote.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 4924 voix pour sur les 7386 actions des associés disposant du droit de vote.

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de Commissaire aux comptes titulaire de **Mr Frédéric KESSAS** et de Commissaire aux comptes suppléant de **Mr Joseph LO RE** arrivant à expiration et la société étant sous le seuil de tous les critères rendant obligatoire la nomination d'un commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale décide de ne pas en nommer.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 4924 voix pour sur les 7386 actions des associés disposant du droit de vote.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 4924 voix pour sur les 7386 actions des associés disposant du droit de vote.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
Jean François REGGIO



Les Scrutateurs

Sandrine JEAN



Fanny REGGIO



Le Secrétaire
Julien REGGIO



5860
Société par actions simplifiée
au capital de 690 473 euros
Siège social : 58, Boulevard Fifi Turin 13010 MARSEILLE
RCS MARSEILLE B 058 808 486 (1958 B 00848)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 juin 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **18 014,00 euros**, au compte « Report à nouveau » pour la somme de 15 966,70 Euros et au compte « réserves légales » pour la somme de 2 047,30.

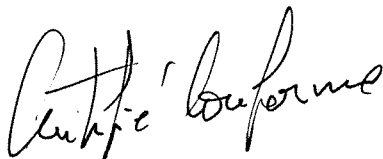
RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31-12-2021	0 €		0 €
31-12-2020	0 €		0 €
31-12-2019	0 €		0 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 juin 2023

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 4926 voix sur les 7386 actions des associés disposant du droit de vote.


« Certifiée conforme »

Le Président : Monsieur Jean-François REGGIO

5860
Société par actions simplifiée
au capital de 690 473 euros
Siège social : 58, Boulevard Fifi Turin 13010 MARSEILLE
RCS MARSEILLE B 058 808 486 (1958 B 00848)

ATTESTATION DU PRESIDENT

**EXONERATION DE REDACTION D'UN RAPPORT DE GESTION POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Je soussigné, Jean-François REGGIO,

En qualité de président de la société 5860

Atteste que ladite société est une petite entreprise au sens des dispositions du Code de commerce (C.com., art. L.223-16 sur renvoi de C.com., art.L.232-1, IV et C.com., art. D.123-200, 2°).

En effet, la société 5860 à la clôture de l'exercice du 31 décembre 2023, ne dépassant aucun des trois seuils suivants :

- . Total du bilan : 4 millions d'euros ;
- . Montant net du chiffre d'affaires : 8 millions d'euros ;
- . Nombre moyen de salariés : 50.

Au 31 décembre 2023 :

- . Son total de bilan est de : 3 637 362€ ;
- . Son montant net du chiffre d'affaires est de : 240 803 € ;
- . Son nombre moyen de salariés est de : 0.

La société 5860 n'appartient pas à l'une des catégories définies à l'article L. 123-16-2 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 232-1, IV, du Code commerce, la société 5860 est exonérée de la rédaction d'un rapport de gestion.

Signé :
Jean François REGGIO

